

Transfert bancaire au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

Nous avons maintenant un compte bancaire réservé aux encaissements destinés à ce fonds afin de recevoir des virements bancaires.

Vous devez posséder un compte bancaire « Affaires » et nous créer comme « fournisseur personnalisé ».

Les coordonnées de ce compte sont :

Nom du compte : Ministère des Finances du Québec Fonds de protection de l'environnement

Numéro de l'institution financière : 815

Numéro de transit : 98000

Numéro de compte : 099-089-5

Avant le paiement, le déposant doit **obligatoirement** envoyer un courriel à l'adresse FondsProtecEnv@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant :

- La date du transfert
- Le montant du transfert
- Le numéro du document payé
- et/ou le numéro de facture
- et/ou le numéro de client
- et/ou une brève description
- Le nom apparaissant sur la facture

Sans ce courriel, nous ne pourrions appliquer la somme correctement et, par conséquent, **vous aurez toujours un compte à payer au ministère** de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

FondsProtecEnv@environnement.gouv.qc.ca